

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Concours pour l'accès au corps du personnel
de surveillance - session 2025

Consignes pour l'ensemble des pièces mentionnées ci-après qui seront ensuite numérisées par l'administration et doivent être transmises par le candidat :

- en recto simple ;
- non agrafées ;
- non pliées ;
- et envoyées dans une enveloppe au format A4 minimum.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

La demande d'admission à concourir (les quatre pages doivent être dûment complétées **et la page 2 signée**) ;

La fiche individuelle de renseignements (uniquement pour le concours externe) ;

La photocopie ou l'attestation de réussite du diplôme le plus élevé (s'il s'agit d'un diplôme étranger, vous devez joindre le certificat de comparabilité établi par l'ENIC-NARIC ou a minima le récépissé de la demande d'instruction du dossier) ;

1 photocopie de la carte nationale d'identité, **recto-verso**, ou du passeport ;

1 curriculum vitae **avec photo** (uniquement pour le concours externe) ;

1 lettre de motivation (uniquement pour le concours externe) ;

La photocopie de la carte vitale recto-verso ou l'attestation de la sécurité sociale.

Pour les personnes en cours d'acquisition de nationalité française, joindre obligatoirement le certificat de dépôt de la demande de naturalisation.

L'ensemble de ces pièces est à envoyer **au plus tard le 17 janvier 2025**, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS
Case n° 51 – AP 203
Bureau Concours et Examens Professionnels 1, place Joffre
75700 PARIS SP 07

Téléphone : 01 42 19 34 90 – Poste : (49) 68193